

GROUPÉ	<b>4</b>	INSECTICIDE
--------	----------	-------------

## VERIDIAN<sup>MC</sup> 0.33G

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire et systémique pour la suppression des insectes nuisibles indiqués dans la présente étiquette dans le gazon des terrains de golf, des parterres résidentiels, des terrains commerciaux (c.-à-d. immeubles à bureaux, centres commerciaux et aéroports), des parcs, des terrains de jeux, des terrains de sport et des gazonnières.

**GARANTIE :**

Thiaméthoxame..... 0,33 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : **29736**  
*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

CONTENU NET : **5 kg – 20 kg**

**Syngenta Canada, inc.**  
140 Research Lane, Research Park  
Guelph, ON  
N1G 4Z3  
Téléphone : 1-877-964-3682

Label

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant quelques minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de cinq minutes. Continuer à rincer les yeux pendant 10 à 15 minutes. Obtenir **IMMÉDIATEMENT** une aide médicale si l'irritation persiste ou est grave.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, retirer tous les vêtements contaminés. Laver la peau atteinte à grande eau savonneuse. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**EN CAS D'INHALATION**, amener la personne incommodée hors du site d'exposition et la conduire à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle, si nécessaire. Consulter un médecin ou un centre anti-poison.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

### **Précautions relatives à la sécurité :**

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit

et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Porter également un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA au moment du mélange, du chargement et de l'application du produit.

5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées dans les douze heures qui suivent le traitement.

### **Dangers pour l'environnement :**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte ou un sol compacté ou constitué d'argile.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (sols sableux, etc.) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus du produit dans le pollen et/ou le nectar suite à l'application des granulés. Éviter d'appliquer le produit sur les cultures en floraison.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.**

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

1. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application des granulés.
2. Rendre le sac inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

Les noms de produits suivis des symboles <sup>®</sup> ou <sup>MC</sup> sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

GROUPE

4

INSECTICIDE

## VERIDIAN<sup>MC</sup> 0.33G

INSECTICIDE

USAGE COMMERCIAL

Insecticide granulaire et systémique pour la suppression des insectes nuisibles indiqués dans la présente étiquette dans le gazon des terrains de golf, des parterres résidentiels, des terrains commerciaux (c.-à-d. immeubles à bureaux, centres commerciaux et aéroports), des parcs, des terrains de jeux, des terrains de sport et des gazonnières.

**GARANTIE :**

Thiaméthoxame..... 0,33 %

**LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

N<sup>o</sup> D'HOMOLOGATION : **29736**

*LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES*

**Syngenta Canada, inc.**

140 Research Lane, Research Park

Guelph, ON

N1G 4Z3

Téléphone : 1-877-964-3682

Pamphlet

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

## PREMIERS SOINS

**SI L'ON SOUPÇONNE UN EMPOISONNEMENT**, consulter **IMMÉDIATEMENT** un médecin ou un centre anti-poison. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**EN CAS D'INGESTION**, appeler un centre anti-poison ou un médecin **IMMÉDIATEMENT** pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX**, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant quelques minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de cinq minutes. Continuer à rincer les yeux pendant 10 à 15 minutes. Obtenir **IMMÉDIATEMENT** une aide médicale si l'irritation persiste ou est grave.

**EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU**, retirer tous les vêtements contaminés. Laver la peau atteinte à grande eau savonneuse. En cas d'irritation, consulter un médecin.

**EN CAS D'INHALATION**, amener la personne incommodée hors du site d'exposition et la conduire à l'air frais. Lui donner la respiration artificielle, si nécessaire. Consulter un médecin ou un centre anti-poison.

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Aucun antidote particulier n'est connu en cas d'ingestion de ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## PRÉCAUTIONS

### **Précautions relatives à la sécurité :**

1. Dangereux pour les humains et les animaux domestiques.
2. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS et des animaux domestiques. EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS.
3. ÉVITER tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Se laver à fond avec de l'eau et du savon après avoir manipulé le produit et avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher ou de fumer. Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
4. Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des bottes pendant le mélange et le chargement du produit

et une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des bottes pendant l'application. Porter également un masque antipoussières approuvé par le NIOSH/MSHA au moment du mélange, du chargement et de l'application du produit.

5. Se laver les mains avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d'aller aux toilettes.
6. Ne pas contaminer les aliments destinés à la consommation humaine ou animale.
7. NE PAS APPLIQUER PAR VOIE AÉRIENNE.
8. Ne pas pénétrer ni permettre à un travailleur de pénétrer dans les zones traitées dans les douze heures qui suivent le traitement.

### **Dangers pour l'environnement :**

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques.

Afin de réduire le ruissellement des zones traitées vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer le produit à des endroits ayant une pente de modérée à forte ou un sol compacté ou constitué d'argile.

L'utilisation de ce produit peut entraîner la contamination des eaux souterraines, en particulier lorsque les sols sont perméables (sols sableux, etc.) et/ou lorsque la nappe phréatique est peu profonde.

Éviter d'appliquer ce produit lorsqu'une forte pluie est prévue.

Le risque de contamination des zones aquatiques par les eaux de ruissellement peut être réduit par l'inclusion d'une bande végétative entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Ce produit est TOXIQUE pour les abeilles. Les abeilles peuvent être exposées aux résidus du produit dans le pollen et/ou le nectar suite à l'application des granulés. Éviter d'appliquer le produit sur les cultures en floraison.

Si vous prévoyez utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si vous avez besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, consultez le site Internet de CropLife Canada à [www.croplife.ca](http://www.croplife.ca).

### **ENTREPOSER DANS UN ENDROIT FRAIS ET SEC.**

### **DÉCONTAMINATION ET ÉLIMINATION**

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

### **ÉLIMINATION DU CONTENANT :**

1. Vider complètement le sac dans l'équipement d'application des granulés.
2. Rendre le sac inutilisable.
3. Éliminer le sac conformément à la réglementation provinciale.

***EN CAS D'URGENCE CONCERNANT UN DÉVERSEMENT D'IMPORTANCE, UN INCENDIE  
OU UN EMPOISONNEMENT, COMPOSER LE 1-800-327-8633 (FASTMED)***

## **RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

VERIDIAN 0.33G est un insecticide à large spectre efficace dans le gazon et le sol lorsqu'on applique aux doses indiquées dans l'étiquette. VERIDIAN 0.33G agit de façon systématique contre certains insectes broyeurs. Des précipitations ou une irrigation libèrent la matière active présente dans les granulés de VERIDIAN 0.33G. Puis, la matière active est rapidement absorbée par le sol. Dans le sol, la matière active présente dans VERIDIAN 0.33G supprimera les insectes indiqués par contact ou par ingestion; elle est également rapidement absorbée par les racines de la plante. En se nourrissant sur la plante, les insectes sont exposés à la matière active présente dans VERIDIAN 0.33G. L'insecte cessera de se nourrir dans les minutes ou les heures suivant son exposition, puis mourra. La persistance modérée de VERIDIAN 0.33G dans le sol permet également une suppression résiduelle des insectes indiqués dans la présente étiquette. VERIDIAN 0.33G n'est ni un ovicide ni un régulateur de croissance des insectes.

## **MODE D'EMPLOI**

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser à cette fin.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau d'irrigation ou en eau potable ni les habitats aquatiques au moment du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

## **TRAITEMENT GÉNÉRALISÉ DANS LE GAZON**

Appliquer VERIDIAN 0.33G en traitement généralisé dans le gazon afin de supprimer les insectes énumérés dans le tableau 1. Appliquer de façon uniforme VERIDIAN 0.33G dans la zone à traiter à l'aide d'un équipement d'application de granulés bien étalonné. Une irrigation ou des précipitations doivent avoir lieu dans les sept jours suivant un traitement préventif et dans la journée suivant un traitement curatif pour que VERIDIAN 0.33G pénètre dans les racines, où les larves se nourrissent. Pour une suppression optimale ainsi qu'une bonne croissance du gazon, on doit maintenir une humidité du sol appropriée avant et après l'application. Des conditions d'humidité ou de sécheresse extrêmes peuvent avoir une incidence sur le rendement de VERIDIAN 0.33G contre les insectes indiqués; ces conditions doivent donc être évitées lorsqu'on utilise ce produit. Éviter de tondre le gazon jusqu'à ce que la zone traitée ait été irriguée ou que des précipitations soient survenues afin de permettre une absorption maximale et uniforme du produit par le gazon ou le sol. Ne pas effectuer un traitement avec un autre insecticide du groupe 4 après l'utilisation de VERIDIAN 0.33G.

### Tableau 1. Mode d'emploi pour le gazon

On peut utiliser ce produit sur des terrains de golf, des parterres résidentiels, des terrains commerciaux (c.-à-d. immeubles à bureaux, centres commerciaux et aéroports), des parcs, des terrains de jeux, des terrains de sport et des gazonnières.

Méthode d'application	Insectes	Dose	Remarques
<b>Traitement généralisé</b>	<b>Larves de :</b> hanneton européen ( <i>Rhizotrogus majalis</i> ); scarabée japonais ( <i>Popillia japonica</i> ); scarabée noir du gazon ( <i>Ataenius spretulus</i> ); hanneton masqué ( <i>Cyclocephala</i> spp.).	700-900 (g de produit/100 m <sup>2</sup> ) ou 70 – 90 (kg de produit/ha) ou 225–300 (g de m.a./ha)	<b>Moment du traitement</b> Effectuer un traitement entre le moment où l'abondance des adultes est maximale et le 3 <sup>e</sup> stade larvaire de l'espèce à supprimer. Pour une suppression optimale, effectuer un traitement entre le moment où l'abondance des adultes est maximale et l'éclosion des œufs. Pour de l'information relative aux stades de développement des espèces ciblées ainsi que pour les moments optimaux pour le traitement, consulter le spécialiste du gazon de votre région. Pour le gazon dont le feutre racinaire important (plus de 2 cm), utiliser la dose recommandée la plus forte. VERIDIAN 0.33G n'est pas phytotoxique pour les espèces de gazon les plus courantes. Si on effectue le traitement plus tard dans la saison, utiliser la dose recommandée la plus forte. Ne pas effectuer de traitement avec un autre insecticide du groupe 4 après l'utilisation de VERIDIAN 0.33G.
NE PAS appliquer VERIDIAN 0.33G à la main. NE PAS appliquer ce produit avec un système d'irrigation. NE PAS appliquer plus de 0,9 kg/ha de VERIDIAN 0.33G ou (300 g/de m.a. – thiaméthoxame) à l'hectare par année.			

### Recommandations pour la gestion de la résistance

Gestion de la résistance, insecticide VERIDIAN 0.33G, insecticide du groupe 4 (classe des néonicotinoïdes). Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide VERIDIAN 0.33G et à d'autres insecticides du groupe 4. Ces individus résistants peuvent finir par prédominer au sein de leur population si ces insecticides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Comme il est impossible de prévoir si une résistance se développera, l'utilisation de ce produit doit être conforme aux stratégies de gestion de la résistance établies pour la culture et la région.

**Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :**

Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide VERIDIAN 0.33G ou les autres insecticides du même groupe 4 avec des insecticides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.

Utiliser des mélanges en cuve contenant des acaricides/insecticides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis.

Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, la tenue de dossiers, et qui envisage la possibilité d'intégrer des pratiques de lutte culturale, biologique ou d'autres formes de lutte chimique.

Inspecter les populations d'insectes traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance.

Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser au représentant de la compagnie au 1-87-SYNGENTA (1-877-964-3682) ou au [www.syngenta.ca](http://www.syngenta.ca).

Les noms de produits suivis des symboles <sup>®</sup> ou <sup>MC</sup> sont des marques de commerce d'une compagnie du groupe Syngenta.

\*\*\*\*\*

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+) )